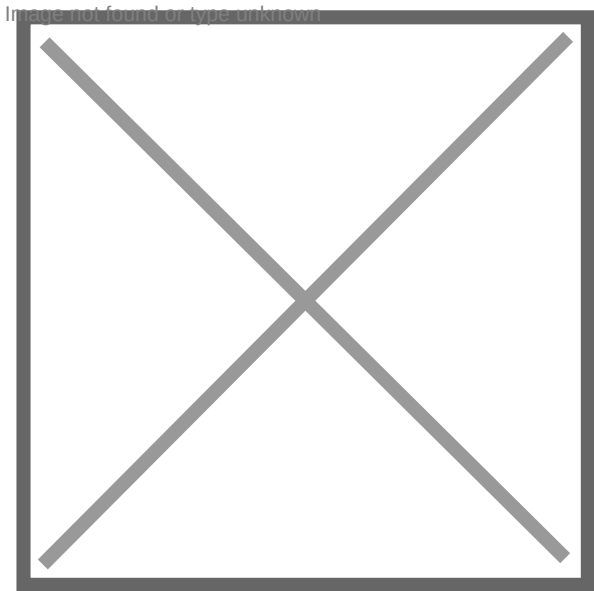




Temps partiel rattrapge d'heures

Par **fazer1100_old**, le **04/10/2007** à **08:53**

bonjour,

actuellement je suis en cdi a temps partiel de 20 heure hebdo
mon employeur n'arrive pas a me fournir mes heures en exemple pour le mois de septembre
j'ai effectuer 54 heure au lieu de faire 80 heure

mon souci est que mon employeur me demande de rattraper les heures non effectur le mois
passer, si je fait le calcul des heures que je n'ai pu faire depuis le debut de l'anne je lui devrai
environ 100 heures

est ce que je doit rattraper les heures non effectuer ?

merci par avance pour vos reponses